

Bibliomer n° : 63 – Juin 2012

Thème : 3 - Qualité

Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2012-6033



Avis scientifique du Groupe sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutées aux denrées alimentaires du 7 décembre 2011 sur la réévaluation du β -apocaroténal-8' (E 160e) en tant qu'additif alimentaire (Question n° : EFSA-Q-2011-00352)

EFSA Panel on Food Additives and Nutrient Sources added to Food (ANS); Scientific Opinion on the reevaluation of β -apo-8'-carotenal (E 160e) as a food additive

EFSA Panel on Food Additives Nutrient Sources added to Food (ANS)

EFSA Journal, 2012, 10(3):2499 Doi : 10.2903/j.efsa.2012.2499 - Texte en Anglais



<http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/doc/2499.pdf>

● **Résumé**

Le β -apocaroténal-8' (E 160e) est autorisé en tant que colorant dans l'Union européenne. Il avait été évalué précédemment par le JECFA en 1974 et le comité scientifique de l'Union européenne (SFC) en 1975 et 2000. Ces deux comités avaient établi une dose journalière admissible (DJA) à 0-5 mg/ kg de poids corporel/jour (pc/j), qui avait été retirée par le SCF en 2000.

Suite à cette réévaluation, le Groupe ANS de l'Efsa conclut qu'une DJA de 0,05 mg/kg pc/j peut être établie. L'industrie alimentaire a indiqué cependant que ce colorant est rarement utilisé du fait de sa comparabilité au β -carotène.

En utilisant les niveaux maximums pour les quelques catégories de denrées pour lesquelles une utilisation a été rapportée, l'estimation effectuée par l'EFSA montre que l'exposition alimentaire à ce colorant est de l'ordre de la DJA en moyenne pour les adultes et dépasse la DJA pour les adultes au 95^{ème} percentile, ainsi que pour les enfants en moyenne et aussi aux 95^{ème}/97,5^{ème} percentiles pour tous les pays européens.

N.B. Le β -apocaroténal-8' est actuellement autorisé en tant que colorant notamment dans les denrées suivantes : pâtes de poissons et crustacés, poissons fumés, crustacés précuits, œufs de poisson, surimi et sauces

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTPM

